

abrogeant les dispositions du Décret n°72-297 du 15 Novembre 1972 portant nomination de Sous-Préfets, en ce qui concerne M. Bori Biodon BATA YERIMA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

AMPLIATIONS :

PR	5	VU	la Proclamation du 26 Octobre 1972;
SGG	5	VU	le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
MIS/DAI	8		
CS	6		
Gdes CHANC.	1	VU	le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
IAA	1		
DCCT-DN	2		
Ministères	11		
DB-DC-CF-IGF-			
DI-Trésor	6	VU	la Loi n°65-20 du 28 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
DEP-DGAJL	4		
DFP+S/Dtions	6		
Solde	1	VU	le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
DGE	4		
Dtion Stat.	2		
JORD	1		
Préfecture Atl.	1	VU	le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et le Décret n°72-295 du 15 Novembre 1972 qui l'a modifié ;
Sous-Préfet.	1		
Intéressé	1		
SPD	2		
CNR	4	SUR	proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret n°72-297 du 15 Novembre 1972, portant nomination de Sous-Préfets, en ce qui concerne M. Bori Biodon BATA YERIMA, Sous-Préfet d'Abomey-Calavi.

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement,

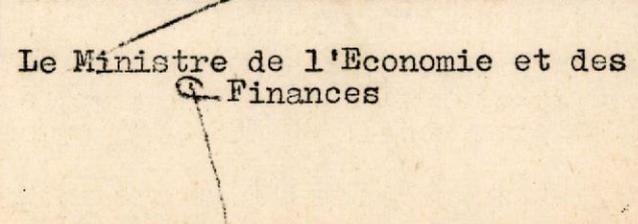
Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité


Capitaine Michel AIKPE

Fait à Cotonou, le 22 janvier 1974


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances


Capitaine Janvier ASSOGBA